



Aucune couverture pour l'assurance maladie

Par **alexane**, le **19/11/2008** à **10:39**

Madame, Monsieur, rnétudiante jusqu'à mai 2008, j'ai ensuite travaillé à la Brittany Ferries, mais pour une période inférieure à 6 mois, ce qui ne m'ouvre aucun droit aux assedics. Je projette de partir chercher du travail en Angleterre début à partir du Décembre. La LMDE me couvre jusqu'au 31 Décembre, mais pour 2009, aucune caisse n'est disposée à me prendre en charge. Le régime général me rétorque que je n'ai pas ouvert de droits aux assedics, et la caisse de mon père me dit qu'après avoir travaillé je ne peux pas revenir chez eux mais doit dépendre du régime général. La LMDE m'a fourni la carte européenne jusqu'au 31/12, mais, au-delà, que faire?rnrnJe vous remercie de votre attention et reste dans l'attente d'une réponse de votre part.rnrnAlexane MOTEL